

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00233

Numéro SIREN : 828 199 786

Nom ou dénomination : PRESSING GUAL

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 12066



SARL PRESSING GUAL

Gérante, Noreen SESSA

324 Boulevard Ernest Genevet
« Clos Isnard »
13160 CHATEAURENARD

TEL. 09.81.18.18.81

Mail : noreen.sessa@gmail.com

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DÉPÔT N° 17066 DU

11 DEC. 2018

CHATEAURENARD, le 07/12/2018

- Objet :

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/12/2018

L'an deux mille dix huit et le sept décembre à 12 heures,
Les associés de la SARL PRESSING se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée générale est présidée par Mme Noreen SESSA, associée gérante, qui constate que les associés présents possèdent l'ensemble des parts sociales.
Les associés disposent de tous les documents prévus par la loi, bilan, compte de résultats, annexe et texte de projet de résolutions soumises à approbation, rapport de gestions.

La Présidente déclare que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance et quitus de sa gestion,
- rémunération de la gérance.
- La non dissolution de la société malgré les pertes constatées

1^{ère} RESOLUTION :

Après lecture du rapport de gestion et examen des comptes de l'exercice clos le 31/01/2018, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus pour sa gestion.

2^{ème} RESOLUTION :

Après affectation des résultats, le report à nouveaux est de : 12 676,28€

3^{ème} RESOLUTION :

Affectation du résultat en « autres réserves » :€

4^{ème} RESOLUTION :

Autres réserves après affectation :€

5^{ème} RESOLUTION :

Malgré les pertes constatées les associés décident à l'unanimité de poursuivre les activités de l'entreprise.

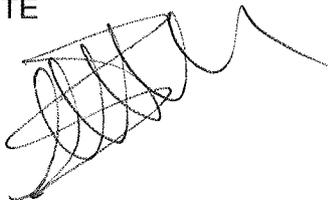
Pas de dissolution de la société

L'ensemble des résolutions est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent procès-verbal est signé par la gérante visé par les associés.

ASSOCIEE GERANTE
Noreen SESSA



ASSOCIE
Cédric GUAL



